

EXPLOITATION DES PISCINES

Le traitement de l'eau des piscines est source de nuisances pour le personnel chargé de l'exploitation. Si les produits utilisés sont généralement nocifs, des moyens préventifs peuvent en atténuer les effets.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

- ♦ Risque d'**intoxication** aiguë et/ou **brûlure** par inhalation ou contact avec la **peau** lors de la **manipulation** des produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau.
- ♦ Risque d'**irritation des yeux et des voies respiratoires** supérieures (nez et gorge), par la présence excessive de chloramines dans l'air (produit de décomposition du chlore).
- ♦ Risque d'**exposition à des germes pathogènes** pouvant entraîner des maladies telles que spirochètoses et mycoses des orteils.
- ♦ Risque de chute par glissade lié à la présence d'humidité sur les voies de circulation.
- ♦ **Irritabilité, fatigue** excessive, **trouble du sommeil** liés à l'exposition prolongée au bruit généré par le public présent dans le bassin.

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVE

⇒ PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

- ♦ Le **risque chimique** peut être réduit dès la **conception** des installations. En effet, les opérations de **transvasement** de bidons de produits de traitement dans des cuves (le plus souvent acide chlorhydrique et eau de javel) peuvent être éliminées par la mise en place d'un système de transvasement par **gravitation** (Fig. 1). Dans tous les cas, l'agent chargé de la manipulation des produits devra être muni d'**équipements de protection individuelle** adaptés.
- ♦ Le **stockage des réserves** de produits de traitement devra être effectué dans un local spécifique correctement ventilé. Un **point d'eau** devra être installé à proximité du poste de travail afin de pouvoir agir en cas de **projection accidentelle** du produit.

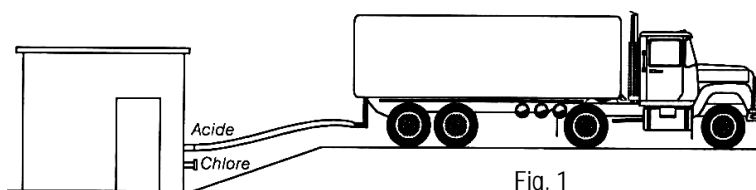


Fig. 1

Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter



notre conseiller
hygiène & sécurité,
Corinne FICHET
☎ 02.51.44.50.60

- ◆ Les éléments figurant sur les **fiches de données de sécurité** (délivrées par le fournisseur) des produits utilisés, doivent être communiqués aux agents concernés. De plus, une **formation** appropriée doit leur être délivrée.
- ◆ Afin de prévenir les **risques d'irritation** par les **chloramines** présents dans l'air, il est important de veiller au bon réglage du système de ventilation. Le dosage du chlore dans l'eau est également à surveiller.

⇒ PRÉVENTION DU RISQUE BIOLOGIQUE

- ◆ L'**entretien des sols** permet d'éliminer les **germes pathogènes** responsables de nombreuses affections cutanées. Un **cycle de lavage** comprend les phases de **prélavage** (au jet), de **nettoyage** (brossage avec un produit détergent), de **rinçage** (jet d'eau ou nettoyeur à haute pression) et de **désinfection** (jet d'eau additionné de désinfectant).



⇒ AUTRES MESURES DE PRÉVENTION

- ◆ Il est important d'être **vigilant** lors des **déplacements** lorsque le sol est mouillé.
- ◆ Les problèmes de **bruit** au niveau du bassin sont résolus le plus souvent dès la conception des installations. Pour les

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Pour les opérations de manipulation des produits chimiques, les agents doivent disposer de :

- ◆ **Vêtements de travail** traité anti-acides
- ◆ **Gants** en PVC avec manchette
- ◆ **Ecran facial** de protection
- ◆ **Chaussures** ou **bottes** de sécurité
- ◆ **Masque** de protection respiratoire filtrant les vapeurs organiques.

Les agents présents sur le bassin (MNS) doivent porter des **chaussures en plastique** ouvertes (sandales) à semelle antidérapante.

Le personnel peut être doté de **protections auditives**. Ces protections doivent permettre de garder un contact auditif suffisant avec l'extérieur (messages d'alerte nécessaires pour la surveillance du bassin). Des **bouchons moulés individualisés** équipés de filtres spécifiques permettent de maintenir cette communication.

